

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 15 avril 2025**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 12
Membres ayant donné procuration : 4
Membres absents excusés : 4

L'an deux-mille-vingt-cinq le quinze avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le 2 avril deux-mille-vingt-cinq, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h07.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. MELEO Guy, Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA Agnès et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. MEDVES Jean-François, M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et M. FADI Hassan

Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. LOUIS Jean-Charles a donné procuration à Mme RENAUX Patricia
M. ZIEGLER Damien a donné procuration à Mme VACCA Agnès.



Publié(e) le 29 AVR. 2025

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général

Laurent GADEYNE

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra a donné procuration à
M. STEICHEN Christian
M. JURCZAK Serge a donné procuration à M. MEDVES Jean-
François

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THIONVILLE

: M. LUCCHINI Marc

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul et M. GLODEN Roland

Suppléant présent dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. MELLET Jean-Marie

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Objet : Reversement des recettes 2024 liées à la valorisation

Dans le cadre de ses missions de traitement des déchets ménagers et assimilés, le SYDELON privilégie le recyclage et la valorisation conformément à la hiérarchisation des modes de traitement inscrit dans la LTECV de 2015 et les textes suivants, également par souci d'améliorer les taux de valorisation imposés aux EPCI membres ainsi que d'optimiser les recettes commerciales qui en découlent.

À ce titre, le SYDELON valorise et fait recycler des matières collectées dans le cadre de ses missions, à partir :

- des Revues, des Journaux et des Magazines (JRM) collectés en apport volontaire
- des ferrailles, des cartons et des batteries, collectés en déchèteries

Des recettes commerciales sont issues de la valorisation de ces matières et sont perçues par le SYDELON.

En conséquence, elles sont reversées pour chacun des EPCI membres en fonction des tonnages valorisés et recyclés, ainsi que des cours des prix de reprise des matières par les différentes filières.

Les recettes commerciales perçues pour l'exercice 2024, s'établissent comme suit :

Membres	Recettes €TTC 2024 <i>(Montant correspondant aux tonnages de chaque EPCI)</i>
CA- Portes de France Thionville	209 841,24 €
CA- Val de Fensch	119 405,25 €
CC- Cattenom et Environs	100 654,11 €
CC- Bouzonville 3 Frontières	60 167,86 €
TOTAL	490 068,46 €

Commissions consultées : *Commission finances*

MOTION :

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU l'arrêté du 3 octobre 2017 portant les statuts du SYDELON,

CONSIDERANT que les recettes commerciales perçues par le SYDELON sur l'exercice N-1, sont reversées à chaque EPCI membre à proportion des quantités valorisées et recyclées, pour un montant annuel réparti :

Membres	Recettes €TTC 2024 <i>(Montant correspondant aux tonnages de chaque EPCI)</i>
CA- Portes de France Thionville	209 841,24 €
CA- Val de Fensch	119 405,25 €
CC- Cattenom et Environs	100 654,11 €
CC- Bouzonville 3 Frontières	60 167,86 €
TOTAL	490 068,46 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant des recettes commerciales 2024 liées à la valorisation et au recyclage des matières traitées par le SYDELON.

DECIDE le reversement du montant affecté pour chaque EPCI membre.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 29 AVR. 2025



Le Président,

Michel PAQUET